



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

***SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024***

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 25 novembre 2024  <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFABRIE, Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Albert LAURENT, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Laure-Hélène MASSON, Jean François VERLHAC et Séverine VIGIER.  Était excusé : Jérôme TADEUSZAK qui a donné procuration à Jean-François VERLHAC.  <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	

Appel des élus et vérification du quorum : 14 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

### Ordre du jour :

- Point budget :
  - o Décision modificative n°2 au budget principal
  - o Autorisation pour Monsieur le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement année 2025 avant l'adoption du budget
  - o Acte constitutif d'une régie d'avances avec paiement par carte bancaire
  - o Approbation d'une dépense d'investissement relative au déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune
  - o Révision des loyers année 2025
- Point Ressources humaines :
  - o Mise en place de la protection sociale complémentaire pour les agents en 2025
  - o Mise à jour du RIFSSEEP – actualisation article 6 écrêtement des primes et indemnités
  - o Contrat d'assurance personnel communal 2025
- Point urbanisme :
  - o Convention d'adhésion à la cellule départementale urbanisme pour une mission permanente d'instruction des autorisations d'urbanisme
  - o Point d'avancement sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal
- Le mur du cimetière
- Questions diverses.

Avant de commencer le conseil municipal, les membres sont informés de la prévision d'une grève à l'école pour le 5 décembre 2024.

Déroulé de la séance :

**Délibération :** La décision modificative au budget principal n°2 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM n°2 telle que présentée :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Energie - Electricité	60612(011)	-500,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111(66)	500,00		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>OP : VIDEOSURVEILLANCE</b>		<b>13 552,60</b>		
Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel et études	2041511(204)	13 552,60		
<b>OP : ACQUISITION MOBILIER ET MAT DIVERS</b>		<b>2 000,00</b>		
Autres inst.,matériel,outil. techniques	2158(21) 156	2 000,00		
<b>OP : TRAVAUX SUR DIVERSES ROUTES</b>				<b>15 552,60</b>
Dot. équip.territoires ruraux non transf			13461(13) 203	15 552,60
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>15 552,60</b>		<b>15 552,60</b>

**Délibération :** Autorisation pour Monsieur le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement année 2025 avant l'adoption du budget – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2025 avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits votés en 2024.

**Point évoqué :** Acte constitutif d'une régie d'avances avec paiement par carte bancaire

En raison de la complexité de la procédure de mise en place et des contraintes d'organisation, la demande est abandonnée.

**Délibération :** Contribution de fonctionnement 2024 au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Corrèze Centre de Supervision Départemental avec conclusion d'une convention pour la mise en place des dispositifs de vidéo protection et approbation d'une dépense d'investissement relative au déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la commune – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix – 1 abstention (Jean-François VERLHAC)**

Le conseil municipal valide l'installation de caméras sur la place du village pour un montant maximum de 4549€ à la charge de la commune. Il approuve le montant et les modalités de versement de la contribution au syndicat tels qu'ils lui ont été présentés, soit 1€ par habitant et 150€ par caméra existante, et approuve la conclusion d'une convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités d'intervention du personnel chargé du visionnage.

**Délibération :** Révision des loyers des logements pour 2025 et les années suivantes – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation des loyers des logements conformément aux dates fixées dans les contrats de baux de chacun des locataires pour 2025 et les années suivantes.

**Délibération :** Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire – risque prévoyance – procédure de convention de participation proposée par le CDG19 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**



Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place de la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et fixe le montant de la participation financière à 17 euros par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation.

**Délibération** : RIFSEEP – Actualisation article 6 écrêtement des primes et indemnités – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification de l'article 6, relatif à l'écrêtement des primes et indemnités en cas de longue maladie et grave maladie :

- Maintien du RIFSEEP à hauteur de 33% la 1<sup>ère</sup> année
- Maintien du RIFSEEP à hauteur de 60% les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années.

**Délibération** : Passation du contrat d'assurance statutaire personnel CNP 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la CNP pour l'assurance statutaire du personnel communal pour 2025 dont les taux de cotisations sont inchangés depuis 2023.

**Délibération** : Instruction des autorisations d'urbanisme 2025 - 2027 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à la cellule départementale d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période de 3 ans.

**Point évoqué** : Avancement PLUi

Le conseil municipal est informé de l'avancement du PLUi et notamment des modifications de zonage sur la commune classées en zone 2AU (1 hectare).

**Point évoqué** : Le mur du cimetière

Le conseil municipal est informé de l'avancée du projet de reconstruction suite aux inondations.

**Objet** : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- L'avancement du projet de l'éclairage du stade avec demande de subventions auprès de Etat/Département/FFF.
- L'achat de 15 barrières a été entériné.
- La démarche d'élaboration du plan communal de sauvegarde va être lancée par des groupes de travail.
- Le marché de Noël se tiendra sous la halle et le parking le 11 décembre 2024.

**Fin de séance** :

La séance est levée à 20h36.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT

